

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0710 DÉSIGNATION DE M. GILBERT BLONDEAU,  
EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL A LA CAO  
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Service : PPR - AFFAIRES GENERALES

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU la loi n° 82-813 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU l'article L 3221-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales,  
VU l'article L 1414-5 du Code de la Commande Publique relatif à la composition de la Commission d'Appel d'Offres,  
VU la délibération n° CD\_2024\_012 en date du 13 mai 2024 portant élection du Président du Conseil Départemental.

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 Monsieur Gilbert BLONDEAU est désigné pour me représenter en ma qualité de Président de la Commission d'Appel d'Offres et pour procéder aux négociations avec les entreprises.
- ARTICLE 2 Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification.
- ARTICLE 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon (25) pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>.

Fait à Lons-le-Saunier

**Signature de l'arrêté**

